

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

NOUS, les très-fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblés en Parlement Provincial, prions qu'il nous soit permis d'informer Votre Excellence que nous nous sommes trouvés forcés, par un sentiment de devoir, à diriger notre attention sur certains abus d'une nature dangereuse, qui ont eu lieu dans les Cours de Justice, dans lesquelles JONATHAN SEWELL, Ecuyer, Juge en Chef de la Province et JAMES MONK, Ecuyer, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal président respectivement, et sur les grandes offenses commises par eux; sur lesquels nous avons préparé des Chefs d'accusation contre les dits JONATHAN SEWELL et JAMES MONK, Ecuyers, et une humble Représentation à Son Altesse Royale le Prince Régent, que nous avons maintenant l'honneur de présenter à Votre Excellence, et de prier qu'il plaise à Votre Excellence de les transmettre aux Ministres de Sa Majesté, pour être mis devant Son Altesse Royale le Prince Régent.

Considérant la nature des Accusations qu'il a été de notre devoir de produire contre les dits JONATHAN SEWELL et JAMES MONK, Ecuyers, nous nous croyons obligés de représenter très-respectueusement à Votre Excellence qu'il ne convient pas à l'honneur du Gouvernement de Sa Majesté, ou à l'intérêt de ses Sujets, que les dits JONATHAN SEWELL et JAMES MONK, Ecuyers, continuent dans l'exécution de leurs Offices respectifs, tandis que les dites Accusations sont pendantes contre eux; et nous prions humblement qu'il plaise à Votre Excellence de les suspendre de leurs charges jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu.

Il a été alors proposé que la Chambre concoure dans la dite Adresse.

La Chambre s'est divisée sur la question, et étant emportée dans l'affirmative, il a été

RESOLU, Que la Chambre concourt dans la dite Adresse.

ORDONNE',